

DELIBERATION 2026.08.25.01
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Aout 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq aout à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Étaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, TAILLANDIER Isabelle, BIZEUL Claude, PELISSON Patricia, DELANOE Nicole, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony, TAILLANDIER Vincent.

Étaient absents : GANACHE Jean-Michel, PELTIER Serge, MARTIN Patricia, LEBRETON Didier.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné LAYAHE Stéphanie conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 11
Votants : 11

2026.08.25.01

Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un agent momentanément absent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-13 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service pendant les congés annuels d'un agent de la commune ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de recruter un agent contractuel afin d'assurer le remplacement temporaire d'un agent momentanément absent en raison de ses congés annuels.

Le contrat serait conclu pour une durée d'un mois, du 1^{er} septembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'exercer les fonctions d'agent des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, afin d'assurer le remplacement temporaire d'un agent en congés annuels ;
- **DE PRECISER** que le contrat sera conclu du 1^{er} septembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- **DE FIXER** la rémunération par référence à l'agent technique territoriale, sur la base de l'indice brut **367**, indice majoré **366**, compte tenu des fonctions exercées et de la qualification de l'agent ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le 25 08 2026

Le Maire, Karine Morel.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Karine Morel', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RANNE' at the top and '35130' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.